LA CHARTE

ENGAGEMENTS PRÉALABLES
À LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

Engagements des organismes de formation

- Inscrire la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap dans le projet de la structure
- Mettre en œuvre une référence handicap adaptée au contexte de la structure à travers notamment la désignation d'un référent handicap
- Assurer une continuité de service et les moyens à disposition du référent handicap pour exercer sa mission (temps dédié tenant compte de l'organisation et du volume d'activité, action de professionnalisation pour le référent, échanges entre pairs, veille, sensibilisation et professionnalisation des équipes, moyens de communication)
- Communiquer sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap à l'aide de tous les supports (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, ...) et assurer l'accessibilité à l'information
- Participer, en relation avec l'ensemble des partenaires, à la sensibilisation du grand public à l'inclusion et aux partenariats nécessaires en signalant en particulier la prise en compte des situations de handicap dans toutes les informations sur les prestations
- Se donner, en lien avec le comité de pilotage de la démarche, des critères et indicateurs de suivi, évaluer la mise en œuvre de la démarche dans l'organisme, se situer dans une démarche d'amélioration permanente et déterminer, le cas échéant, des objectifs de progrès

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Inscrire la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap dans le projet de la structure
- Mettre en œuvre une référence handicap adaptée à l'organisation et au territoire concerné
- Veiller à assurer la continuité de service
- Evaluer la mise en œuvre de la démarche au sein de la structure
- Participer, en relation avec l'ensemble des partenaires, à la sensibilisation du grand public à l'inclusion et aux partenariats nécessaires en signalant en particulier la prise en compte des situations de handicap dans toutes les informations sur les prestations
- Communiquer sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap à l'aide de tous les supports (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, ...)

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Nommer un correspondant* de la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap
- Veiller à assurer la continuité de service
- Participer, en relation avec l'ensemble des partenaires, à la sensibilisation du grand public à l'inclusion et aux partenariats nécessaires
- Sensibiliser ou participer à la professionnalisation des équipes pédagogiques des organismes de formation ou d'autres partenaires sur le champ du handicap
- Communiquer sur la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap à l'aide de tous les supports (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, ...)

*Personne relai des autres partenaires pour les informations sur la démarche ou pour des situations inconnues de la structure - personnes ressources en interne

ZOOM au quotidien

L'accompagnement d'une référente handicap

« Lorsque je rencontre un apprenant qui m'a signalé sa situation de handicap avant l'entrée en formation, dans la mesure du possible, je lui demande de m'informer sur son parcours antérieur : de quelles adaptations a-t-il bénéficié pendant sa scolarité par exemple ? J'interroge également sur un suivi médical ou médico-social (SESSAD par exemple). Je lui demande s'il m'autorise à prendre contact avec ces professionnels pour envisager ensemble l'aménagement de parcours le plus adapté. Ensuite, en fonction des échanges avec l'apprenant avant tout, sa famille pour les mineurs, les professionnels, s'il bénéficie d'un suivi et en fonction des besoins détectés notamment dans le test de positionnement avant l'entrée en formation, je propose un parcours adapté qui peut se décliner : avec du soutien spécifique, des aides techniques, de l'aide humaine, du temps partiel, du distanciel etc. J'informe l'équipe pédagogique de l'aménagement du parcours.

J'interroge également l'apprenant sur la partie entreprise : a-t-il prévenu son employeur qu'il était bénéficiaire d'un statut de BOETH ? Des besoins ont-ils été identifiés sur le temps de travail ? Et si l'apprenant est d'accord, je contacte l'employeur pour l'informer des aides mobilisables pour la mise en place de moyens de compensation.*

Si nécessaire, je fais appel à des partenaires experts du handicap que je peux mobiliser au sein de l'organisme de formation et/ou en entreprise, en amont de l'entrée en formation, ou pendant la formation si les problématiques apparaissent. »

Sophie MONNIER, référente handicap BTP CFA 44

*Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

ENGAGEMENT 1
UNE COLLABORATION DE RÉSEAUX AU SERVICE DE LA RÉALISATION DE VOTRE PROJET

Engagements des organismes de formation

- Impulser des contacts avec les partenaires utiles à la réalisation du projet du bénéficiaire en s'appuyant sur le réseau de partenaires et entretenir les relations avec les partenaires de l'emploi et de l'orientation professionnelle, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel et les autres partenaires impliqués dans la réalisation du parcours
- Répondre avec réactivité aux sollicitations de l'employeur ou de la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel et aux sollicitations des parties prenantes dans la réalisation du projet du bénéficiaire
- Assurer les relations avec les financeurs et sécuriser le financement du parcours de formation
- Définir avec les parties prenantes du parcours de formation et notamment l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel le cas échéant, les modalités et les outils de suivi du parcours en précisant la répartition des rôles

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Impulser, si besoin, des contacts utiles à la réalisation du projet du bénéficiaire en s'appuyant sur le réseau de partenaires
- Définir avec les parties prenantes du parcours de formation, les modalités et les outils de suivi du parcours en précisant la répartition des rôles

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Définir avec les parties prenantes du parcours de formation, les modalités et les outils de suivi du parcours en précisant la répartition des rôles
- Maintenir les relations avec les partenaires de l'emploi et de l'orientation professionnelle, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel et les autres partenaires impliqués dans la réalisation du parcours
- Répondre aux sollicitations des parties prenantes dans la réalisation du projet du bénéficiaire dans un délai garanti

ENGAGEMENT 2
DES ÉCHANGES ENTRE VOUS ET L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS DANS LE PROJET DU BÉNÉFICIAIRE (DE L'AMONT À L'AVAL DE LA FORMATION)

Engagements des organismes de formation

- En amont et tout au long du parcours de formation, impulser les échanges d'informations entre le bénéficiaire, le référent de parcours et éventuellement d'autres partenaires accompagnants sur la situation du bénéficiaire

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- En amont du parcours de formation, si besoin, impulser les échanges d'informations entre le bénéficiaire, le référent handicap de l'organisme de formation et éventuellement d'autres partenaires accompagnants sur la situation du bénéficiaire
- Tout au long du parcours de formation, participer aux échanges d'informations entre le bénéficiaire, le référent de parcours et éventuellement d'autres partenaires accompagnants sur la situation du bénéficiaire

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Participer aux échanges d'informations entre le bénéficiaire, le référent de parcours, le référent handicap de l'organisme de formation sur la situation du bénéficiaire

ENGAGEMENT 3
UN ACCUEIL ET UNE INFORMATION PERSONNALISÉS

Engagements des organismes de formation

- Informer le candidat sur les conditions de réalisation de son projet et les aménagements possibles en lien avec la situation de handicap
- Outiller le candidat sur les étapes de son parcours et sur le réseau d'acteurs du champ du handicap

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Informer le candidat sur les conditions de réalisation de son projet et les aménagements possibles en lien avec la situation de handicap

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Participer à l'information du candidat sur les conditions de réalisation de son projet et les aménagements possibles en lien avec la situation de handicap

ENGAGEMENT 4
UNE ANALYSE DE VOS BESOINS ET LA CONTRACTUALISATION D'UN PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉ

Engagements des organismes de formation

- Identifier les besoins particuliers d'adaptation et de compensation en faisant appel, le cas échéant, à un appui spécifique et étudier avec le bénéficiaire les besoins d'individualisation du parcours de formation
- Pour les formations certifiantes, identifier les besoins de compensation nécessaires au passage des épreuves d'examen, faire les démarches auprès de l'organisme certificateur ou accompagner l'apprenant dans les démarches éventuelles auprès de l'organisme certificateur
- Contractualiser, en collaboration avec les partenaires impliqués, le parcours de formation, en tenant compte des choix du bénéficiaire

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Participer à l'identification des besoins particuliers d'adaptation et de compensation en sollicitant le cas échéant, en collaboration avec les partenaires, les demandes d'appui spécifique

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Participer à l'identification des besoins particuliers d'adaptation et de compensation
- Participer à l'information ou à la sensibilisation de l'équipe pédagogique, l'employeur, les partenaires, sur un type de handicap spécifique (en lien avec une situation rencontrée) à la demande de l'organisme de formation et en accord avec le bénéficiaire

ENGAGEMENT 5

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES À VOTRE SITUATION DE HANDICAP

Engagements des organismes de formation

- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, de manière concertée avec les autres partenaires pour les démarches administratives relatives à la reconnaissance de la situation de handicap
- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, pour les démarches administratives relatives aux prestations de compensation du handicap
- Le cas échéant, informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives à l'aménagement du parcours de formation (durée, organisation…)

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, en lien avec les partenaires pour les démarches administratives relatives à la reconnaissance de la situation de handicap
- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives aux prestations de compensation du handicap
- Le cas échéant, informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives aux aides et mesures à l'embauche ou à l'aménagement des conditions de réalisation de l'activité

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Informer / accompagner le bénéficiaire et l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel pour les démarches administratives relatives aux prestations de compensation du handicap

ENGAGEMENT 6

UN SUIVI DE VOTRE PARCOURS ET SON AJUSTEMENT EN CAS DE NOUVEAUX BESOINS

Engagements des organismes de formation

- Assurer un suivi du parcours en lien avec le référent de parcours, les services accompagnants, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, et l'adapter en fonction de l'évolution des besoins
- Identifier et mettre en œuvre les besoins émergents d'adaptation ou de compensation
- Permettre au bénéficiaire d'assurer la traçabilité de son parcours (livret dématérialisé, …)
- Valoriser et capitaliser les acquis du bénéficiaire tout au long du parcours

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- S'informer sur le déroulement du parcours ou prendre en compte les informations transmises par l'organisme de formation ou les autres partenaires dans le cadre du suivi du parcours
- Quand une situation particulière l'exige, assurer le suivi du parcours en lien avec le référent handicap de l'organisme de formation, les services accompagnants, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel,
- Participer, le cas échant, à l'identification de nouveaux besoins d'adaptation ou de compensation

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- Quand une situation particulière l'exige, intervenir en appui à l'organisme de formation, le référent de parcours, l'employeur ou la structure d'accueil des périodes de formation en milieu professionnel, pour adapter le parcours au regard des besoins de la personne.
- Identifier et mettre en œuvre les besoins émergents d'adaptation ou de compensation

ENGAGEMENT 7

UNE PRÉPARATION À LA SORTIE DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION ET UN SUIVI POST FORMATION

Engagements des organismes de formation

- Faciliter et sécuriser les passerelles vers les partenaires emploi, orientation ou formation
- Organiser un bilan de l'action effectuée avec le bénéficiaire et les partenaires impliqués en fin de formation (aménagements, adaptations et soutiens réalisés, pistes envisagées…)
- Transmettre les éléments d'informations du bilan du parcours aux partenaires impliqués dans la réalisation du parcours de formation
- Suivre les résultats aux examens et l'insertion dans l'emploi

Engagements des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement dans l'emploi

- Faciliter et sécuriser les suites de parcours en lien avec le référent handicap de l'organisme de formation
- S'informer sur le bilan du parcours ou prendre en compte les informations transmises par l'organisme de formation et relatives au bilan du parcours
- Quand une situation particulière l'exige, participer au bilan de l'action organisé par l'organisme de formation avec le bénéficiaire en fin de formation (aménagements, adaptations et soutiens réalisés, pistes envisagées…)

Engagements des experts du handicap et des professionnels du secteur médico-social

- S'informer sur le bilan du parcours ou prendre en compte les informations transmises par l'organisme de formation et relatives au bilan du parcours ou participer au bilan de l'action organisé par l'organisme de formation avec le bénéficiaire et le référent de parcours

Ma structure applique les engagements de la charte

Nom et cachet de la structure	**Signature**
STAFF 7 rue des Petites Industries 44470 CARQUEFOU Tél. : 02 40 25 28 36 / Fax : 02 40 25 21 56 contact@staff.asso.fr www.staff.asso.fr	

LEXIQUE

BÉNÉFICIAIRE
Le bénéficiaire est la personne bénéficiant du parcours de formation mais également dans certains cas sa famille ou son représentant légal. Il peut être bénéficiaire de l'obligation d'emploi au sens de l'article L5212-13 du Code du travail ou accompagné pour faire reconnaitre son handicap.
Parcours de formation : ce terme peut concerner soit une action de formation, un bilan de compétences, un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou une action de formation par apprentissage.

ORGANISME DE FORMATION
Les organismes de formation sont tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences c'est-à-dire, les prestataires d'action de formation, de bilans de compétences, d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience et d'actions de formation par apprentissage (actions de formation réalisées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage).

PROFESSIONNEL DE L'ORIENTATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI
Il s'agit des structures en charge du service public de l'emploi (SPE : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi) des services insertion emploi des collectivités territoriales et des autres structures en charge du conseil en évolution professionnelle.
Référent de parcours : le référent de parcours est la personne qui au sein de l'une de ces structures accompagne le bénéficiaire.

LES EXPERTS DU HANDICAP
C'est l'ensemble des acteurs ayant une expertise fine sur les différentes déficiences et leur impact sur l'emploi. Sont notamment visés Cap Emploi et les prestataires d'appuis spécifiques.

LES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES
Ce sont les structures de l'accompagnement des adolescents ou des adultes handicapés.